

SCP Jean-Jérôme LUCCIONI

Notaire Associé

Titulaire d'un Office Notarial à Sarrola Carcopino

Espace Caldaniccia – Lieudit Pernicaggio – 20167 SARROLA CARCOPINO

Bureau annexe : Résidence Sampiero 1 - 20166 PIETROSELLA

Etude Sarrola : 04.95.25.70.08 - Fax : 04.95.25.42.20

Etude Pietrosella : 04.95.25.46.82 - Fax : 04.95.25.42.20



CONSEIL REGIONAL ET CHAMBRE DES
DEPARTEMENTALE DE CORSE DU SUD
2 Cours Grandval
20000 AJACCIO

Pietrosella, le 3 novembre 2023

SUCCESSION Louise FAGGIANELLI
Dossier 105228/JJL/JJL/AA

Monsieur le Président,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint, aux fins de publication sur le site internet du Conseil Régional, trois mois durant, l'avis de création de titre de propriété concernant divers biens appartenant à :

Madame Louise **FAGGIANELLI**, en son vivant retraitée, demeurant à ZICAVO (20132) quartier Piazzzi.

Née à ZICAVO (20132), le 14 mai 1933.

Veuve de Monsieur Antoine Toussaint **PALDACCI** et non remariée.

Décédée à AJACCIO (20000) (FRANCE), le 8 février 2022.

Je vous prie de croire, Monsieur le président, à l'assurance de mes sentiments dévoués.

Service Formalités

INFORMATION TRES IMPORTANTE :

Aux termes de l'article L.112-6-1 du Code Monétaire et Financier, les Notaires ne sont plus autorisés, à compter du 1er janvier 2013, à accepter ou à établir des chèques pour le compte des parties à un acte donnant lieu à publicité foncière. SEULS LES VIREMENTS SONT AUTORISES.

Pour l'envoi des sommes devant vous être versées par l'étude, vous devrez IMPERATIVEMENT nous fournir un RIB. Merci de votre attention.

CREATION DE TITRE DE PROPRIETE
DE ZICAVO (Corse du Sud) 20132

Suivant acte reçu par Maître Jean-Jérôme LUCCIONI Notaire associé et titulaire de la société civile Professionnelle Maître Jean-Jérôme LUCCIONI ; à PIETROSELLA (20166), le 31 Octobre 2023

Il a été dressé conformément à l'article 1 de la Loi du 6 mars 2017,
Un acte de notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261, 2265 et 2272 du Code civil au profit de :

Madame Louise **FAGGIANELLI**, en son vivant retraitée, demeurant à ZICAVO (20132) quartier Piazzì.
Née à ZICAVO (20132), le 14 mai 1933.
Veuve de Monsieur Antoine Toussaint **PALDACCI** et non remariée.
Décédée à AJACCIO (20000) (FRANCE), le 8 février 2022

Et portant sur le bien immobilier suivant :

Sur le territoire de la commune de ZICAVO (Corse du Sud) 20132

- Section B Numéro 67 Lieu-dit Pero Accitajo
- Section B Numéro 757 Lieu-dit Pero Accitajo
- Section B Numéro 568 Lieu-dit Buturello
- Section B Numéro 569 Lieu-dit Buturello
- Section B Numéro 571 Lieu-dit Monanccia
- Section B Numéro 572 Lieu-dit Monaccia
- Section B Numéro 573 Lieu-dit Monaccia
- Section B Numéro 574 Lieu-dit Monaccia
- Section B Numéro 575 Lieu-dit Monaccia
- Section C Numéro 188 Lieu-dit Cantonaccio-Giudicello (BND)
- Section C Numéro 298 Lieu-dit Bucchino
- Section D Numéro 350 Lieu-dit Maestroni
- Section D Numéro 351 Lieu-dit Maestroni

Conformément à l'article 1 de la Loi du 6 mars 2017 :

" Lorsqu'un acte de notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession sauf preuve contraire "

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière ".

Adresse mail de l'étude : jeanjerome.luccioni@notaires.fr

Pour Avis
Me Jean-Jérôme LUCCIONI